

MAI 2018





Madame, Monsieur,

En 2017, la commune de Noyers-sur-Cher a mis en lumière son patrimoine historique en commémorant l'épopée des combattants américains dans la vallée du Cher durant la 1^{ère} guerre mondiale et plus particulièrement l'implantation et la vie de la 41^{ème} division US à Noyers-sur-Cher.

En 2018, la municipalité a décidé de mettre en valeur le patrimoine naturel qui existe sur notre commune mais qui reste méconnu.

Depuis plusieurs mois, un travail partenarial a été engagé avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et le Conservatoire des Espaces Naturels Centre-Val de Loire.

D'ores et déjà, deux sentiers de découverte ont été créés par la LPO sur deux domaines viticoles, au domaine des Caillots (M. et Mme GIRAULT) et au domaine de M. Michel VAUVY dans le cadre du projet « Les oiseaux de nos fermes et de nos vignobles ». Ce projet a pour objectif de faire découvrir les oiseaux peuplant nos exploitations viticoles.

Un nouveau parcours de découverte, qui empruntera des espaces naturels aux bords du Cher classés en zone Natura 2000, sera inauguré à l'occasion de la Fête de la Feuillée. Cette boucle permettra aux randonneurs, à l'aide de supports téléchargeables, d'observer et de connaître la faune et la flore dans leur environnement naturel.

Vous avez été nombreux, plus de 250, à participer à la réunion animée par la Gendarmerie sur le dispositif « Participation citoyenne ». Une trentaine de personnes se sont portées volontaires pour devenir référents auprès de la Gendarmerie. La solidarité du voisinage permettra à coup sûr de renforcer la sécurité des personnes et des biens.

Cela démontre que la sécurité du quotidien constitue un enjeu primordial dans nos communes rurales. C'est pourquoi la municipalité organise le 25 mai 2018 une nouvelle réunion avec la Gendarmerie destinée à sensibiliser chacun à la vigilance et à rappeler les précautions à prendre et les comportements à adopter en cas d'intrusion dans votre domicile, de démarchage,...

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin municipal et j'espère vous retrouver nombreux à notre traditionnelle Fête de la Feuillée le dimanche 27 mai 2018.

Cordialement.

Philippe Sartori
Votre Maire et Vice-président du Conseil Départemental

Responsable de la publication :
Philippe SARTORI

Conception et réalisation :
Marie-Claude DAMERON & Sandrine LANDUREAU

30 Mars 2018 : Carnaval sur le thème des animaux



Du nouveau au petit stade

En juillet, une nouvelle piste de skate prendra la place de l'ancienne !

L'équipement composé de modules en Aluminium et insonorisé, sera réalisé par l'entreprise 3R Skateparks de Vannes.



Comptes de l'année 2017.

Chaque début d'année, le résultat comptable de l'exercice précédent est attendu avec impatience puisqu'il permet d'apprécier la qualité de la gestion de la commune ainsi que sa santé financière à partir de ratios calculés suite à l'arrêté comptable.

En 2017, la poursuite de la politique de maîtrise du fonctionnement a permis de dégager un résultat excédentaire de 392.625,86 € supérieur à celui constaté l'année précédente.

Ce résultat obtenu malgré la baisse continue des dotations de l'État constatée depuis plusieurs années confirme la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement seule garante de notre capacité d'autofinancement indispensable pour nos futurs investissements contribuant au dynamisme de notre commune.

Sur l'exercice 2017, le montant total des investissements engagés s'élève à 1.462.166 € repartis comme suit :

travaux réglés en 2017 : 1.061.973 €
travaux à régler en 2018 : 400.193 € (crédits reportés)

Ces investissements concernent notamment :

la construction de la salle de motricité
l'acquisition et l'aménagement du commerce « librairie presse »
la participation de la commune à la construction de la Maison de santé pluridisciplinaire
la rénovation de l'éclairage public (3ème tranche)
la rénovation de la chapelle Saint Lazare (3ème tranche – restitution de la voûte)
l'aménagement de la rue de Boissanté (1ère et 2ème tranches)

Budget 2018 :

Le budget primitif 2018 a été élaboré dans le respect des objectifs suivants :

poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de dégager un excédent de fonctionnement à un niveau élevé permettant l'autofinancement de nouveaux investissements à court terme.
évaluer avec discernement le montant prévisionnel des dotations de l'État en raison des incertitudes liées à l'évolution de la DGF et à la réforme de la taxe d'habitation.
ne pas augmenter la fiscalité locale

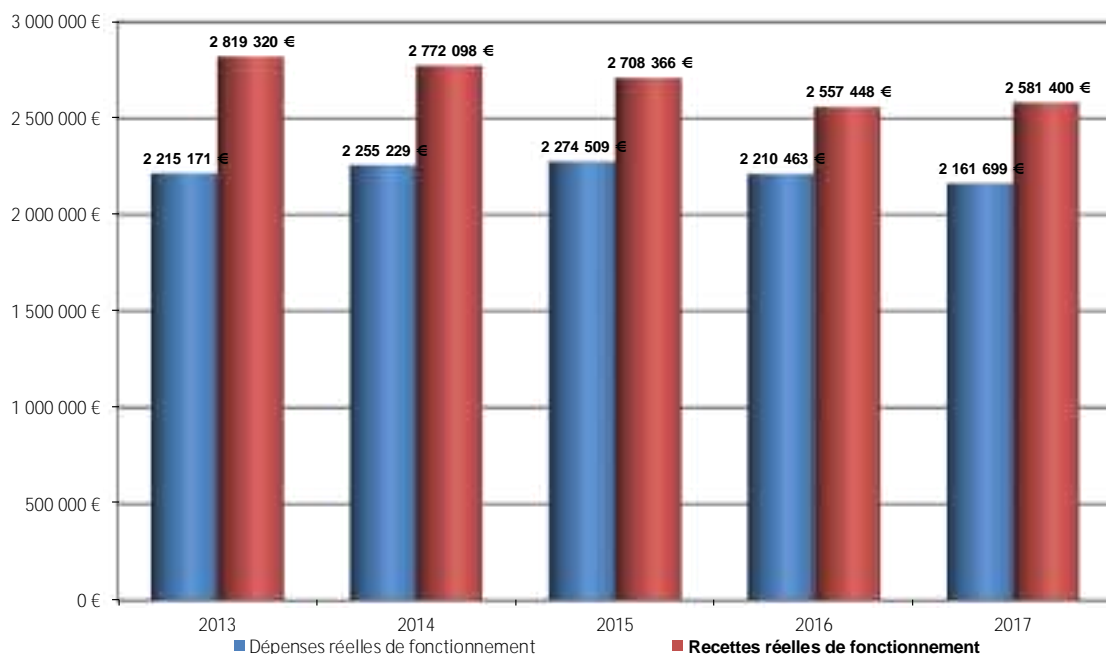
En section d'investissement, des projets nouveaux ont été inscrits pour un montant de 900.000 €.

Ceux-ci concernent notamment :

la requalification de la friche commerciale « Champion » - Réaménagement du bâtiment en services techniques
la rénovation de l'éclairage public (4ème tranche)
l'acquisition d'un terrain pour la construction d'un centre de secours par le Service Départemental Incendie et Secours
le remplacement de la piste de skate
la modernisation de la vidéo-protection
la réfection de la rue de la chapelle

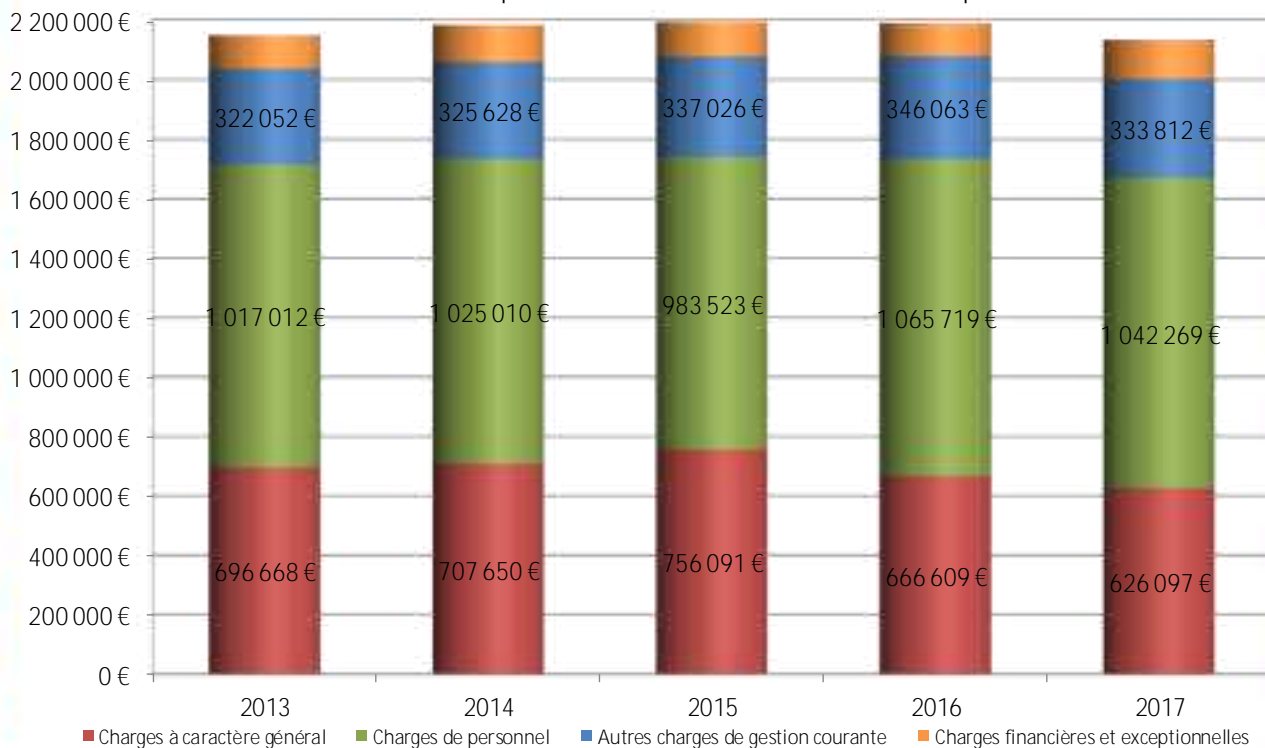
Joël DAIRE
Adjoint aux finances

Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement

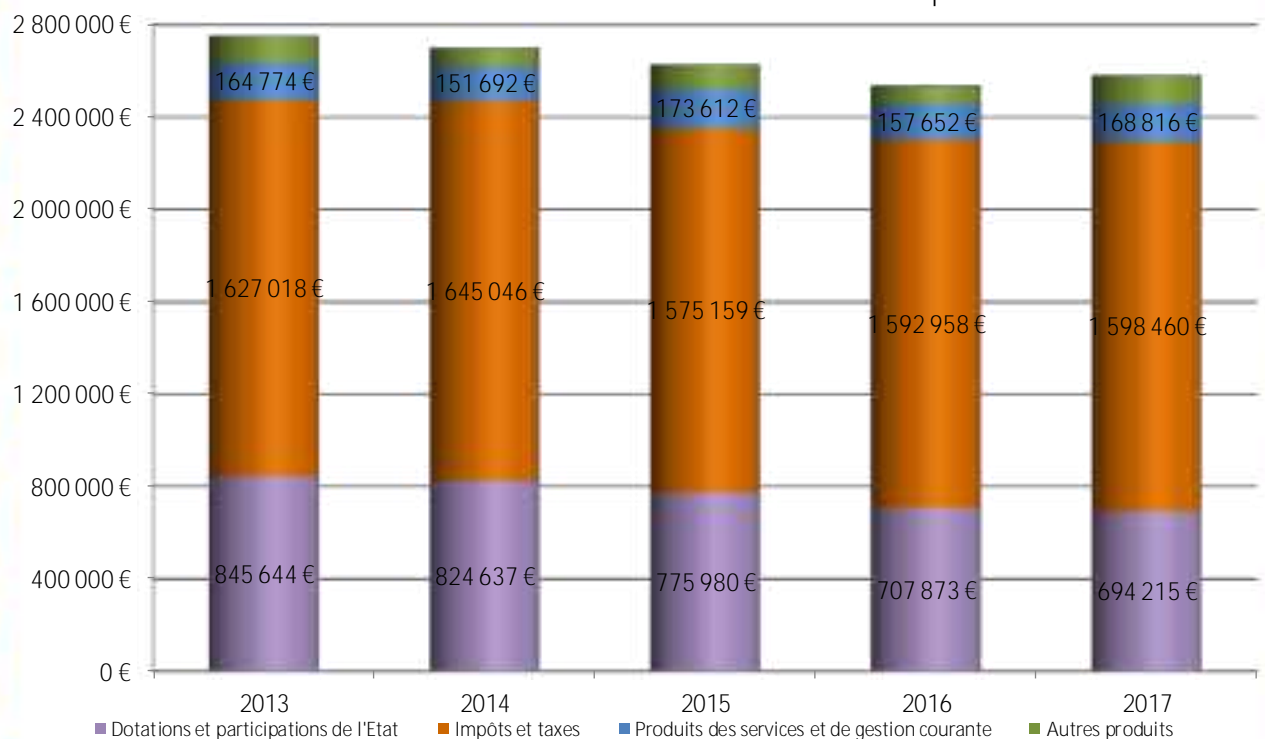


Finances

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement par nature



Evolution des recettes réelles de fonctionnement par nature



La rue de la Chapelle



Les soucis d'inondation de la chaussée de la rue de la Chapelle, à son intersection avec la rue du Stade, ont enfin trouvé une solution. Une tranchée drainante de 150 mètres va récupérer les eaux de pluie pour les stocker et permettre leur infiltration dans le terrain naturel à destination des nappes phréatiques.

La mise en place de caniveaux et d'un nouveau revêtement aux enrobés a redonné à cette voie un aspect plus engageant.



Restent à terminer les trottoirs qui, enherbés, permettront eux aussi la filtration des eaux vers les nappes tout en respectant l'interdiction d'utilisation des pesticides.

Bien entendu, l'interdiction de stationnement sur trottoirs (article R417-10 du code de la route) s'applique sur cet aménagement.



Jean-Jacques LELIÈVRE

Eclairage communal

La troisième tranche de rénovation de notre parc d'éclairage communal arrive à son terme.

Nos boules sont toutes remplacées par les buz à led.

Un problème technique complètement indépendant de la volonté de notre entrepreneur de Noyers contrarie le bon déroulement prévu. Une erreur d'usine fait que l'entrepreneur reçoit les pièces d'un diamètre différent ! Déjà le délai de livraison de la première commande était fort long or l'usine ne fait aucun effort pour raccourcir le nouveau délai, pénalisant notre entrepreneur vous le pensez bien !

Espérons que la seconde livraison sera la bonne .

Les rues : Nouvelle, Beauséjour, Clos de Beauséjour, du Port, des Caves, des Pêcheurs, du Camping entièrement, rue Nationale entre la rue du Camping et de Beauséjour, sont maintenant équipées de luminaires buz à led.

Rue Nationale, de la rue de Beauséjour à l'Avenue du Chant des Oiseaux les luminaires routiers sont équipés de led dont l'éclat lumineux est plus agréable.

Les anciens luminaires du terrain d'entraînement du club de boules rue des Pêcheurs ont été remplacé par 3 petits projecteurs led.

Nous terminerons cette troisième tranche par la place Lucien Guerrier.

André COUETTE



La Chapelle Saint-Lazare

Le jour de l'inauguration des vitraux et de la restauration du chœur de notre chapelle le 17 juin 2016, alors que Mr. le maire devisait avec Mr. Bernard Ruel - Architecte du Patrimoine sur la réussite de cette restauration, ce dernier (sur le ton de la plaisanterie) lui glisse à l'oreille qu'il ne reste plus que le plafond en pierres à restaurer pour couronner le tout.

Tous deux rient de l'énorme plaisanterie. Énorme plaisanterie financière, surtout !

Puis Mr. Ruel, plus sérieusement, verrait bien un plafond en bois, en forme de coque de bateau inversée, par exemple! Il propose d'en étudier coût et façon au plus vite.

Voilà comment est née l'idée du plafond en bois.

Les démarches administratives sont effectuées tambour battant côté mairie, alors que les réponses tant attendues se feront attendre...longtemps, puisqu'elles arriveront, pour les plus rapides, fin 2016 pour les autres début 2017.

Bien de nos concitoyens croient qu'il nous suffit de claquer du doigt pour obtenir une subvention ou une autorisation , comme ils se trompent !

Les travaux ont débuté fin janvier 2018. Fin avril, comme prévu, ils sont terminés.

L'entreprise de menuiserie est locale puisqu'elle est de Chémery.

L'entreprise de maçonnerie, Chinonaise, qui a effectué en 2016 la réfection du chœur et de sa voûte entièrement en pierre de tuffeau a donné toute satisfaction.

Le travail accompli de ces deux entreprises est à la hauteur de nos espérances !

André Couette



Vie de la Commune

Encombrement des surfaces des sépultures au cimetière

Lorsque nous achetons à la commune une concession au cimetière, cet achat correspond très précisément à la surface du caveau, seul, soit deux mètres par un mètre.

Rappelons que le caveau est uniquement la partie enterrée, bétonnée où repose le cercueil.

Endroit qui est prévu afin que personne n'y pose les pieds.

Ainsi, la terre entourant le caveau est exclue de la concession. Elle appartient à la commune, où chacun de nous peut y marcher.

Il est évident que les pierres tombales formant l'ensemble de la sépulture débordent de la surface du caveau (suivant les emplacements) d'environ 20 à 30 centimètres sur son pourtour.

La majeure partie des sépultures d'avant 1940 avaient de pierres tombales de moindre surface qu'aujourd'hui, laissant entre elles plus d'espace pour l'entretien.

Ainsi notre premier réflexe est d'éviter que nos pieds ne foulent la pierre tombale que beaucoup assimilent au caveau là où reposent les défunts, ce qui est inexact.

Nos pieds ne foulent pas le dessus du caveau.

Une autre originalité de notre cimetière est sa pente descendante vers le canal. Certaines sépultures ne sont pas sur la même horizontalité, celle-ci étant plus prononcée dans la partie ancienne.

Ainsi, dans la partie ancienne, la tête de la sépulture sera légèrement plus haute de quelques 5 centimètres (tout au plus) que sa suivante.

Nous avons tous en tête ce très fâcheux décalage qui rend l'accès à nos sépultures bien hasardeux pour les séniors ou à mobilité réduite.

Les personnes désirant se recueillir sur une tombe enclavée nous ont manifesté un mécontentement tout à fait justifié, que je partage, souhaitant le réaménagement de cette partie du cimetière.

Malheureusement, cela est impossible. La législation des cimetières étant très complexe, je suggère aux personnes qui le désirent de venir me rencontrer en mairie pour en discuter et de tenter de trouver une solution.

Pour faciliter l'entretien des allées, il est recommandé de ne pas laisser les pots dans celles-ci.



André COUETTE

Vie de la Commune

8 février 2018 : nouveaux nucériens



Accueil des nouveaux nucériens par la municipalité et les différentes associations.

1er avril 2018 : Repas des aînés



Plus de 150 personnes ont répondu à l'invitation de la mairie pour le traditionnel repas des aînés.

Participation de l'association Médiateur et d'un joli spectacle proposé par Nam Ballet Prod, association nucérienne.



Vie de la Commune

Participation citoyenne

LE RÔLE DE CHACUN

• LE MAIRE

Évêtu en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, le maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

Un protocole peut être signé entre le maire, le préfet et le commandant de groupement afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

• LES RÉSIDENTS

Sensibilisés aux phénomènes de délinquance au cours des réunions publiques, les habitants du quartier doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, ...

• LA GENDARMERIE

Le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Les relations entre les habitants d'un quartier et la gendarmerie s'en trouvent alors renforcées.

À RETENIR

- Engagement du maire dans le champ de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique.
- Renforcement des solidarités de voisinage au profit du lien social.
- Remersement du sentiment d'insécurité : rassure les citoyens et dissuade les délinquants potentiels.



POUR UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE



GENDARMERIE NATIONALE

Lors de la réunion publique de présentation de la Participation Citoyenne, un peu plus de deux cents nucériennes et nucériens se sont déplacés à la salle des fêtes le 5 avril dernier pour rencontrer et questionner le maire et les représentants de la Gendarmerie sur ce dispositif.

A noter que, contrairement au dispositif « voisins vigilants », la participation citoyenne est encadrée par le maire, la gendarmerie nationale et la police municipale.

Cette participation n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.



Jean-Jacques LELIÈVRE

Saison Culturelle

L'art à la Chapelle

Chapelle Saint Lazare

du 15 juin au 1er septembre

de 15 h à 19 h - ouvert tous les jours

(Entrée libre sauf le 1er septembre)

Du 15 au 21 juin



Claudine ANCELIN
Peintre

Du 22 au 28 juin



Bernadette LECLERCO
Peintre



Laurelle BESSE
Sculptrice

Du 29 juin au 5 juillet



Mathilde MILLOT
Peintre



Alain DURAND
Peintre

Saison Culturelle

Du 6 au 12 juillet



1, 2, 3, cadres
Atelier d'encadrement de Noyers



Jean-Pierre Thiébaux
Aquarelliste
invité d'honneur.

Du 13 au 19 juillet



Françoise ICART
Peintre

Du 20 au 26 juillet



Micheline DUMETZ
Peintre



Fabienne HOWALD
Peintre



Nicole THOMAS
Peintre

Saison Culturelle

Du 27 juillet au 2 août



Shuji NAGAO
Peintre

Du 3 au 9 août



Diakaridia TRAORE
Peintre



Michel ANCELIN
Peintre

Du 10 au 16 août



Guillaume BONAMY
Peintre

Du 17 au 23 août



Lionel JAGER
Peintre

Du 24 au 30 août



Ghislaine LEGRAND
Peintre



Véro LOMBARD
Sculptrice

Saison Culturelle

Samedi 1er septembre



CONCERT

20 h 30 - chapelle Saint-Lazare

En partenariat avec l'association
Art'Hist (Entrée 12€ - enfants 6 €)

*Concert "Suite migrante"
par le quatuor de clarinettes Not'Ebène*

Fidèle à l'idée de faire découvrir la musique traditionnelle du monde entier, Not'ébène y interprète des mélodies provenant des Balkans, du Proche-Orient, du pourtour méditerranéen mais aussi de nouvelles compositions. C'est un hommage aux peuples migrants qui est ainsi rendu en musique, pour ne jamais oublier que la liberté s'inscrit aussi dans la libre circulation des êtres humains et de leur culture.

Contact : assoarthist3provinces@gmail.com

ou 07 83 93 41 16

Mairie de Noyers-sur-Cher – Tél. : 02 54 75 72 72.

Site : www.noyers-sur-cher.fr

Informations diverses



Il est rappelé que la bouteille géante installée sur le rond-point du Bœuf Couronné a été implantée et financée intégralement par le syndicat des producteurs de vins de l'appellation « Touraine-Chenonceaux ».

La commune de Noyers-sur-Cher n'a pas participé financièrement à ce projet.

Informations diverses

Un de nos jeunes nucériens à l'honneur



L'excellente saison dans les compétitions départementales et régionales de Force Athlétique ont permis à notre jeune nucérien de 15 ans, Mattéo CHEVALLIER, de se retrouver qualifié aux Championnats de France le 31 mars 2018 à CAEN.



Licencié et Sociétaire de l'USSAN Haltérophilie Musculation, il va réussir une excellente prestation avec 145 Kg aux flexions de jambes, 70 Kg au développé couché et 165 Kg au soulevé de terre.

Avec ce total de 380 Kg il décroche le titre de Champion de France jeunes 2018 dans sa catégorie des cadets (+ de 83kg).

Force est de reconnaître que le petit diablotin qu'il était à l'école primaire a bien grandi (1,82 m pour 102 kg) mais s'est aussi bien assagi pour accepter l'entraînement intensif que lui fait subir son coach Bernard CARNAT. Encore que...

Toutes nos félicitations à Mattéo !!!



Informations diverses

mes mots

AVRIL 2018

#11

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie ou APA

À QUI S'ADRESSE-T-ELLE ?

Elle s'adresse aux **personnes âgées de 60 ans et plus** qui sont dans l'incapacité d'assumer les conséquences de la perte d'autonomie liée à leur état physique ou mental. Elle a un caractère universel et **n'est soumise à aucune condition de ressources**. Toutefois, le bénéficiaire doit s'acquitter d'une participation qui varie entre 0 et 90 % en fonction de ses revenus.

COMMENT EST-ELLE ÉVALUÉE ?

L'évaluation de la perte d'autonomie et des besoins des personnes, formalisée dans un plan d'aide, est **réalisée par l'équipe médico-sociale du Conseil départemental**, composée de médecins et de travailleurs sociaux.

La perte d'autonomie de la personne âgée est effectuée sur la base d'un **référentiel national d'évaluation**, intégrant tous les aspects de la vie quotidienne, qui détermine six degrés, correspondant à des « groupes iso ressources » (GIR).

Les GIR 1 à 4 ouvrent droit à l'APA, le GIR 1 représentant la perte d'autonomie la plus conséquente, prise en charge par le Département.

Les GIR 5 et 6 sont pris en charge par les caisses de retraite selon leur politique d'action sociale.

L'APA PEUT ÊTRE VERSÉE AUX PERSONNES ÂGÉES À DOMICILE OU EN ÉTABLISSEMENT

• À domicile, elle permet de financer des dépenses de toute nature qui concourent à l'autonomie de la personne (aides humaines, téléassistance, frais d'hygiène, pédicurie, portage de repas, aides techniques...)

Elle est versée dans la limite de plafonds par GIR, fixés par voie nationale, et elle est valorisée sur la base de tarifs en aide humaine, fixés par le Président du Conseil départemental (service prestataire, service mandataire et emploi direct).

L'APA à domicile constitue une réponse aux personnes âgées en ce qu'elle permet l'amélioration de leur vie quotidienne et garantit un maintien à domicile de qualité.

Elle retarde l'entrée en institution dont le coût des frais d'hébergement à la charge de la personne ou de l'aide sociale s'élève à 1 800 € en moyenne par mois, en référence au prix de journée moyen (hébergement et dépendance) pratiqué en 2016 dans les EHPAD publics autonomes du département.

• En établissement, elle couvre une partie du tarif dépendance de la structure.

QUELLES SONT LES NOUVEAUTÉS INTRODUITES PAR LA LOI D'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT ?

L'année 2016 a été marquée par l'acte II de l'APA, issu de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement de la population.

La réforme vise à **diminuer le reste à charge des personnes âgées, revaloriser les plafonds des plans d'aide et reconnaître le rôle des aidants**.

Cette réforme s'accompagne d'une refondation du secteur de l'aide à domicile.

QUELQUES CHIFFRES

APA à domicile, CA 2017 : 21 450 000 €

APA en établissement, CA 2017 : 17 850 000 €

GIR	Nombre de bénéficiaires (hors APA d'urgence)	Montant moyen payé par le département	Montant du plafond fixe par voie nationale
1	50	861 €	1714 €
2	682	629 €	1326 €
3	1146	430 €	994 €
4	2492	234 €	663 €

Informations diverses



Collecte des objets encombrants

Un service gratuit de proximité, sur mesure !

Simple comme un coup de fil



au **02.54.75.76.66**

Comment ça marche ?

La collecte des objets encombrants se déroulera sur deux périodes :

- ✓ du 1^{er} avril au 31 mai 2018
- ✓ du 1^{er} octobre au 30 novembre 2018.

Si vous avez besoin de vous séparer de vos objets encombrants, il vous suffira de :

- contacter le SMIEEOM Val de Cher au 02 54 75 76 66
 - Indiquer précisément la liste des objets encombrants
 - un rendez-vous vous sera donné soit le jour d'appel ou ultérieurement
 - être présent le jour de la collecte et de sortir dans votre cour les objets à jeter avant l'enlèvement !
- ⇒ Le jour venu, l'équipe de collecte viendra enlever vos objets encombrants.

Une collecte
par an par
foyer

Ne seront collectés que

- Les meubles (literie, armoire, table...)
- Les appareils ménagers électriques (réfrigérateur, lave-linge, grille-pain...)
- Les grands cartons
- Le bois (palettes, agglomérés, contreplaqués...)
- La ferraille
- Textiles en sac de 30 litres



Les objets encombrants collectés sont destinés à la destruction !

Le syndicat privilégie le recyclage, puis en fonction des matières et des filières, l'enfouissement !

Ainsi, si ces objets peuvent servir à quelqu'un d'autre, orientez-vous vers une vente à petit prix, ou simplement un don !

À donner
À vendre

SMIEEOM Val de Cher - 22 rue de Gâtines - 41110 SEIGY - 02.54.75.76.66



ecomobilier
Collecteur de déchets ménagers

Informations diverses

NOYERS-SUR-CHER

La Feuillée

27 MAI 2018

Dans les jardins de la Mairie

Avec la participation de Lilian RODGERS

Brocante

de 7h à 18h

Randonnée pédestre gratuite

9 h : départ à l'ancienne distillerie (parcours de 6 kms)

Inauguration du parcours découverte « de la boucle du Cher » avec la participation de la société d'Histoire Naturelle de Loir et Cher et LPO Loir et Cher.

Courses cyclistes

Départ 13 h 30 - Arrivée vers 14 h 30
Remise des prix de la course des minimes

Départ 15 h - Arrivée vers 17 h
Remise des prix

Défilé de vélos fleuris

Départ du Petit Stade (de 3 à 11 ans) - Prix d'Honneur attribué au plus beau vélo organisé par Réagir Ensemble

Expositions

Salle Polyvalente organisées par Sites et Images
sur le thème « les associations sportives Noyers-Saint-Aignan »

Participation de

Palettes & Pinceaux

Bobine de fil

Club Philatélique

Animations à partir de 15h

Krav Maga Danse irlandaise La Fraternelle

Les clowns avec Antioche et Zegora

Buvette

Repas champêtre

Organisé par la FNACA Noyers-sur-Cher

A partir de 12h



I.P.N.S.

MAIRIE

54, rue Nationale
41 140 Noyers sur Cher

Tél. : 02 54 75 72 72

Fax : 02 54 75 72 70

E-Mail : mairie-noyers-sur-cher@wanadoo.fr

Site Internet :

www.noyers-sur-cher.fr

lundi - mardi - jeudi :

de 8 h 30 à 12 h 15 et
de 13 h 30 à 17 h 00

Mercredi

de 8 h 30 à 12 h 15 et
de 13 h 30 à 17 h 30

Vendredi

de 8 h 15 à 12 h 15 et
de 13 h 30 à 16 h 30

CONCILIATEUR

HERBELIN Jean-Marie

1er et 3e Mercredis du
mois

de 13 h 30 à 16 h 30
en Mairie

DECHETTERIE

Rue Gustave Eiffel
41 140 Noyers sur Cher
Tél. : 02.54.75.48.52

Lundi, 9h30 - 12h / 14h - 17h

Mardi, Mercredi, Vendredi,

Samedi

de 9h30 à 12h et de 14h à 18h

Jeudi de 14 h à 18h

Fermé le jeudi matin

Bibliothèque Henri CACHEIN

54, rue Nationale - Noyers
Tél. : 02 54 75 72 73
E-Mail :
bibliotheque.noyers@orange.fr

Mardi

De 16 h à 18 h

Mercredi

De 14 h à 18 h

Samedi

De 10 h à 12 h et
de 14 h à 16 h

A vos agendas

MAI

Vendredi 25 Mai

Réunion sécurité avec la gendarmerie - 14h30 - salle des fêtes

Dimanche 27 Mai

Fête de la Feuillée

JUIN

Samedi 2 Juin

Dîner Concert « Crunchy » organisé par la Coopérative Scolaire de l'Ecole Maternelle – Salle des Fêtes

Vendredi 8 Juin

Concert de La Fraternelle à l'église St Sylvain suivi d'un vin d'honneur
Salle Polyvalente

Samedi 9 Juin

Gala de fin d'année organisé par Nam Ballet Prod' – Danse Classique et Irlandaise – Salle des Fêtes

Lundi 18 Juin

Commémoration de l'Appel du 18 Juin 1940

Jeudi 21 Juin

Fête de la Musique – Jardins de la Mairie – Place Lucien Guerrier

Samedi 23 Juin

Fête des Ecoles – Kermesse organisée par l'association des Parents d'Elèves – Cour des Ecoles

Dimanche 24 Juin

Journée Champêtre organisée par l'AFEH – Salle Polyvalente – Jardins de la Mairie

JUILLET

Vendredi 13 Juillet

Retraite aux flambeaux – Départ de la salle polyvalente
Feu d'artifice au bord du Canal

Samedi 14 Juillet

Défilé – Départ de l'Ancienne Mairie
Banquet

Mardi 17 Juillet

Pique-Nique organisé par l'UNRPA

Dimanche 29 Juillet

Brocante organisée par Noyers Animation – Canal du Berry

SEPTEMBRE

Samedi 1er Septembre

Concert « suite migrante » - Chapelle Saint-Lazare - 20h30

Samedi 29 Septembre

Concert « BLUES qui TOURNE » organisé par Médiateur – Salle des Fêtes

Concours de Pêche organisé par la Société de Pêche – Salle Polyvalente – Bords du Canal